



ESPACE SPORTIF de SUCY - GYMNASTIQUE

<http://www.ess-gym.fr>

ADHESION

2016 / 2017



partie réservée au club

ADHERENT

==>

GN

.....

NOM de l'enfant (suivi du nom des parents si différent)			Date de naissance	
Prénom			Fille ou Garçon (entourer l'initiale)	F G
Adresse				
Code postal		Ville		
Tél. fixe		Portable Mère	Portable Père	
Adresse e.mail	(écrire de façon lisible ou en lettres MAJUSCULE)			

Pièces à fournir impérativement
1 certificat médical (-3 mois) + 1 photo d'identité
1 chèque de caution de 50€ pour les enfants inscrits dans un groupe compétition

GROUPE :.....
 tout enfant inscrit devra s'acquitter de la cotisation **TOTALE** du groupe dans lequel il est inscrit.

1^{er} enfant inscrit (gym) -> plein tarif <input type="checkbox"/>	2^{ème} enfant inscrit (gym) -> -10€ <input type="checkbox"/>	3^{ème} enfant inscrit (gym) -> -15€ <input type="checkbox"/>
--	--	--

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la section et de la proposition d'assurance (verso)

Je soussigné autorise, en cas de nécessité, les responsables du club à prendre les mesures qui s'imposent
 J'autorise mon enfant à être transporté éventuellement en voiture particulière lors des déplacements sportifs
 J'autorise l'ESS à photographier ou filmer mon enfant lors des entraînements, compétitions et spectacles

Montant de la Cotisation à payer (remise éventuelle déduite)	CHEQUE à l'ordre de ESS Gym	ESPECES	COUPONS SPORTS
..... € € € €

Attention, aucun remboursement de cotisation ne sera effectué en cours de saison

A Sucy en Brie, le

Signature des parents :

INFORMATIONS (FACULTATIF)

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS, SOUTENEZ-NOUS PAR VOS ACTIONS PONCTUELLES

Selon, votre disponibilité et vos possibilités, Seriez-vous volontaire pour aider bénévolement l'équipe gym ?

OUI NON

➤ **Tout au long de la saison, lors d'organisation de compétitions ou de manifestations**

Dans quel domaine ?

PHOTOCOPIES BUVETTE ACCUEIL INFORMATIQUE
 COUTURE MAQUILLAGE TRANSPORT DE MATERIEL INSTALLATION / RANGEMENT

AUTRE (précisez)

Votre Nom : Votre Profession :

Votre Adresse @ :

Tout groupement sportif à l'obligation: "**Non seulement d'attirer l'attention de ses adhérents sur leur intérêt de souscrire une assurance de personnes couvrant leurs dommages corporels, mais encore de leur proposer plusieurs formules de garantie leur permettant, s'ils estiment utile de contracter une telle assurance, de choisir la garantie la mieux adaptée à leurs besoins**"

En tant que club sportif, nous avons une assurance couvrant les dommages corporels qui peuvent survenir pendant l'activité sportive, lorsque la responsabilité du club est expressément engagée, mais dans les autres cas (notamment un accident en cours de jeu ou en dehors du jeu dans les enceintes sportives, entraînant une invalidité partielle ou permanente, voire un décès), c'est à l'adhérent de souscrire une assurance personnelle.

Pour les non licenciés, l'E.S.S. dispose également d'une assurance "Individuelle Accident". En cas d'accident, nous invitons les adhérents non licenciés à contacter rapidement notre secrétariat pour choisir la garantie

la mieux adaptée.

Nous vous proposons, par l'intermédiaire de notre assureur

AXA Sport Loisirs Plein Air -> 3 options de garantie "Indemnités Contractuelles":

Option	Cotis. adh
(1) MINI	3.30 €
(2) MIDI	4.60 €
(3) MAXI	6.20 €

OBLIGATOIRES (loi 84-610 du 6 Juillet 1984, modifiée par la loi 92-652 du 13 Juillet 1992, décret 93-392 du 18 Mars 1992)

Nature des garanties		Montant en Euros	Franchise
A	Responsabilité Civile Générale Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus Sans pouvoir excéder pour: - Les dommages matériels et immatériels confondus - Les dommages de pollution - Occupation temporaire des locaux Dommages aux biens des préposés Vols par préposés Casse et bris de biens immobiliers	7 622 451 € par année d'assurances 457 348 € par victime et 4 573 471 € par sinistre 304 899 € par année d'assurance 762 246 € par sinistre 152 450 € par sinistre 152 450 € par sinistre 15 245 € par sinistre	5% du montant de l'indemnité versée à la victime dans la limite de 762 € avec un minimum de 76 € 381 € 152 € 152 € 152 € 30 €
	B	Défense Recours	15 245 € par sinistre Néant

Extensions facultatives (Moyennant stipulation aux conditions particulières)

	Indemnités contractuelles suite à un accident corporel (1)	Suivant option choisie			
		(1) MINI	(2) MIDI	(3) MAXI	
C	1) Décès	6 098	9 147	12 196	Néant
	2) Incapacité permanente (de 5% à 100% sur)	15 245	22 068	36 588	Seuil 5%
	3) Indemnités journalières (par suite d'arrêt de travail)	Néant	12	23	4 Jours
	4) Frais de transport, de recherche et/ou sauvetage	763	1 144	1 525	Néant
	5) Frais d'optique (par bris)	77	77	77 (2)	Néant
	6) Frais de 1 ^{ère} prothèse dentaire (par dent)	122	122	122	Néant
	7) Frais de traitement complémentaire	150% des rembt. des régimes sociaux selon réglementation			Néant
	8) Forfait hospitalier				Néant
	9) Location de prothèses ou appareillages	153	153	153	Néant

Assurance des Biens

Montant en Euros

D	Assurance des locaux	609 797 €	Néant
	Bâtiments ou risques locatifs (3) Recours des voisins et des tiers	609 797 €	Néant
E	Multirisque du matériel	Voir conditions particulières	
F	Bris du matériel	Voir conditions particulières	
G	Dommages aux bicyclettes, Instruments de musique et embarcations sans moteur	1 525 par objet	
H	Assistance / rapatriement	Voir détail garantie	
I	Catastrophes Naturelles	Voir détail garantie	

Déclaration de l'adhérent (Pour les adhérents mineurs, signature des parents obligatoire)

Je déclare: Avoir choisi l'option de garantie "Indemnités contractuelles" **N°.....**

Refuser de souscrire à l'une des options de garantie "Indemnités contractuelles »

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent :